

2024 - 57

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 22
	CONTRE 04
	ABSTENTION 01

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
11 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 05 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Isabelle ANTIER, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORÉL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Annick GENILLOUD, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUL.

**Avaient donné procuration** :

Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Jean-René COLOMBIER à François MINART, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

**9. Tarifs location salles Espace culturel Lucien Basse-Cathalinat 2025**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal fixe chaque année l'ensemble des tarifs applicables pour la location des salles de l'Espace culturel Lucien Basse-Cathalinat. Les propositions sont les suivantes pour 2025 :

Salle Jean Monnet	2025
<b>Particuliers/Privés</b>	
Salle entière	800,00 €
demi-journée	
journée entière	1000,00 €

<b>Associations Salisiennes - journée</b>	<b>215,00 €</b>
<b>Associations non salisiennes et organismes publics</b>	<b>475,00 €</b>
à partir du 2ème jour	<b>220,00 €</b>

<b>Salles Ravel, Rotonde, Bérard, 2<sup>ème</sup> salle de cinéma</b>	<b>2025</b>
<b>Particuliers/Privés</b>	
Bérard demi-journée	<b>175,00 €</b>
journée entière	<b>240,00 €</b>
Tarif dégressif 2ème journée	
Demi-journée	<b>140,00 €</b>
journée entière	<b>190,00 €</b>
2 <sup>ème</sup> salle de cinéma à mutualiser	
demi-journée	<b>360,00 €</b>
journée entière	<b>420,00 €</b>
Tarif dégressif 2ème journée	
demi-journée	<b>250,00 €</b>
journée entière	<b>300,00 €</b>
Ravel + rotonde demi-journée	<b>400,00 €</b>
journée entière	<b>525,00 €</b>
<b>Associations Salisiennes - journée</b>	<b>200,00 €</b>
<b>Associations non salisiennes et organismes publics – journée</b>	<b>350,00 €</b>

<b>FORFAIT POUR RESTAURATION</b>	
<b>Ravel, rotonde et office</b>	
<b>Particuliers/Privés</b>	
* journée entière	<b>1000,00 €</b>
* week-end (du vendredi 14h au lundi 10h)	<b>1500,00 €</b>
* week-end (du vendredi 14h au lundi 10h) - salisiens	<b>1100,00 €</b>
<b>Associations Salisiennes</b>	
Journée entière	<b>300,00 €</b>
<b>Associations non salisiennes et organismes publics</b>	
Journée entière	<b>600,00 €</b>

<b>ENSEMBLE ESPACE CULTUREL : Salle Jean Monnet + Ravel, Rotonde et office</b>	
Tarif 1 <sup>ère</sup> journée	<b>1800,00 €</b>
Tarif 2 <sup>ème</sup> journée	<b>900,00 €</b>
<b>Associations Salisiennes</b>	
Journée	<b>500,00 €</b>
<b>Associations non salisiennes et organismes publics</b>	
Tarif 1 <sup>ère</sup> journée	<b>1000,00 €</b>
Tarif 2 <sup>ème</sup> journée	<b>600,00 €</b>
Location Vidéo Projecteur	<b>300,00 €</b>

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs de location des salles de l'espace culturel Lucien Basse-Cathalinat pour l'année 2025 tels que proposés ci-dessus,
- **MAINTIEN** le tarif forfaitaire de 150,00 € par association et par manifestation (quels que soient la durée et le nombre de salles) pour la location des salles dans le cadre des manifestations annuelles et récurrentes telles que : Salies à Peindre, la Fête du Sel, le Festival vidéo, la Fête du jumelage, l'Art en Vrac, la Fête des Sottises et l'audition de l'école de musique (CCBG),
- **ACCORDE une fois par an** la gratuité des salles aux associations dont le siège social est à Salies-de-Béarn et qui participent à l'animation de la ville à condition que l'évènement organisé dans la salle réservée ne génère pas de recettes.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

  
Thierry CABANNE

Le secrétaire de séance,

  
Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : 19 septembre 2024

Mise en ligne sur le site Internet le : 19 septembre 2024

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes :	POUR 27

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
11 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 05 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Isabelle ANTIER, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORREL, Ghislaine BERNARD, Philippe PRÉVOT, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Annick GENILLOUD, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Avaient donné procuration :**

Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Nora DUTILH à Evelyne RÉCAPET, Jean-René COLOMBIER à Bernard MORLAAS-COURTIES, Valérie DUPLAT-JACOB à Frédéric DOMERCQ, Laurent SAINTE-CLUQUE à Marie-Ange MINVIELLE.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

**9. Révision des tarifs de location du matériel 2025**

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 11 septembre dernier, le Conseil municipal a fixé les tarifs de location de matériel pour l'année 2025. Pour en faciliter l'application, il convient d'y apporter des précisions. Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs suivants et d'abroger la délibération n°2024-56 du 11 septembre 2024 :

LOCATION MATERIEL	2025
<b>Tarifs applicables aux particuliers – gratuit pour toutes les associations salisiennes qui organisent des animations sur la commune</b>	
<b>MINI PODIUM</b>	<b>62 ,00 €</b>

<b>PODIUM</b>	<b>2025</b>
pour 4 jours	<b>195,00 €</b>
par jour supplémentaire	<b>48,00 €</b>
<b>BARRIERES METALLIQUES</b>	
l'unité par semaine (forfait)	<b>5,50 €</b>
l'unité par jour	<b>1,50 €</b>
<b>CHAISES PVC</b>	
l'unité pour 4 jours	<b>1,60 €</b>
par jour supplémentaire	<b>0,60 €</b>
<b>TABLES BOIS / PVC</b>	
pour 4 jours	<b>3,05 €</b>
par jour supplémentaire	<b>1,80 €</b>
<b>GRILLES D'EXPOSITION</b>	<b>5,10 € / grille</b>
<b>Tarifs applicables aux particuliers et associations</b>	
<b>CAMION POUR TRANSPORT MATERIEL</b>	<b>22,00 €/jour</b>
<b>CASETAS</b>	<b>21,00 €/casetas</b> <b>Bâche à charge de l'association</b>
<b>PLANCHA</b>	<b>15,50 €/jour</b>
<b>SONO MOBILE</b>	<b>31,00 €/jour + caution à hauteur de la moitié du prix d'une sono mobile neuve soit 350,00 €</b>
<b>PÉNALITE POUR SALISSURE</b>	<b>20,50 € + 10 % du prix de la valeur de la location</b>
<b>PÉNALITE POUR PERTE OU DEGRADATION</b>	<b>Valeur de remplacement (prix en vigueur lors du constat de la perte/dégradation)</b>

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs de location de matériels pour l'année 2025 tels que proposés ci-dessus,
- **ABROGE** la délibération n°2024-56 du 11 septembre 2024.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Thierry CABANNE

Le secrétaire de séance,

Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : 16 décembre 2024

Mise en ligne sur le site Internet le : 16 décembre 2024